



# NOTE SUR LES SALAIRES

## Les chiffres clef :

- SMIC mensuel net = **1258€**, le revenu salarial net employé-e = **1200€/mois**, ouvrier-e = **1330€/mois**
- une salariée femme sur 4 gagne moins de **720 €** par mois (1 salarié homme sur 4 moins de 980 euros).
- Les dépenses pré-engagées (loyer, eau, électricité...) = **61%** du revenu des ménages pauvres
- Le profit des sociétés non financières en France s'élèvent à 140 milliards d'euros => ils pourraient financer une hausse de salaire de **460 € /mois pour les 25.2 millions de salarié-e-s**

## Nos revendications :

- **Pas de revenu en dessous de 1800€ net par mois**
- **Augmenter tous les revenus de 400€ / mois**
- **Indexer les salaires sur les prix, dans le privé comme dans le public**

## 3 questions au candidat :

- **Comment financer l'augmentation des salaires** : 140 milliards de profits = +460€ par mois pour 25.2 millions de salarié-e-s. Plus de salaire, c'est plus de cotisations sociales donc plus de ressources pour financer les
- **Comment éviter que l'inflation ne vienne grignoter les augmentations de salaire** : en indexant les salaires, les pensions, etc... sur les prix
- **Comment éviter que les patrons ne délocalisent** : d'une part tout ne peut pas être délocalisé, d'autre part la redistribution des profits vers les salaires s'envisage difficilement à l'échelle nationale et enfin les travailleurs/euses peuvent se saisir des outils de production (réquisition, nationalisation sous contrôle...)

## Pour en savoir plus :

Depuis 1996, les salaires ont peu augmenté : +0,6 % en moyenne par an après inflation. Plus de la moitié de cette hausse s'explique par des emplois qualifiés plus nombreux (cadres, techniciens). À emploi équivalent, la hausse est donc très réduite ! Le salaire mensuel moyen net s'élève à 2330€ (équivalent temps plein, 2018).

**Les dépenses liées au logement** (loyer, eau, gaz, électricité, etc.) représentent 22 % des revenus, contre 20 % à la fin des années 1990, 16 % en 1980 et même 10 % en 1960.

**Le profit des sociétés non financières** en France s'élève à 140 milliards d'euros environ. En comptabilité nationale, il s'agit de **l'excédent net d'exploitation**, c'est-à-dire de ce qui reste de la valeur produite par entreprises après achat des consommations intermédiaires, déduction de l'usure du capital fixe, paiement des rémunérations (cotisations patronales comprises), paiement des impôts sur la production et encaissement des subventions.

Ces 140 milliards d'euros de profits pourraient financer une **hausse générale de salaire d'environ 11 % : non seulement pour les salariés du privé, mais aussi de ceux du public et des associations**. Comme une augmentation uniforme des salaires est préférable, ces pourraient financer une hausse de 5 500 euros annuels (460 euros par mois) aux 25,2 millions de salariés. Un peu moins si l'on veut embaucher tous les chômeurs.

Sur les délocalisations : elles seraient à l'origine de 10 % à 20 % des diminutions d'effectifs industriels (sous-traitants compris) entre 1995 et 2001, d'après une étude de l'Insee

Attaques contre les salaires via **les accords de performance collective (APC)** : la crise sanitaire a été l'occasion pour le patronat de multiplier les accords de performance collective. 247 APC ont été signés sur les trois derniers trimestres 2020, contre 133 au cours des trois trimestres précédents. Alors qu'avant la crise sanitaire les APC concernaient principalement le temps de travail, deux tiers de ceux signés après le début de la crise sanitaire concernent les rémunérations (les deux thèmes pouvant se cumuler). **Le plus souvent, il s'agit d'une baisse ou de la suppression de primes fixes ou de la part variable, mais dans près de la moitié des cas l'accord prévoit le gel de l'augmentation des salaires ou même une baisse du taux horaire**. Deux tiers des APC signés dans les trois derniers trimestres 2020 modifient la durée du travail, le plus souvent à la hausse, mais aussi parfois à la baisse (plus souvent qu'avant la crise), les APC pouvant être privilégiés par rapport à l'activité partielle de longue durée (APLD).